



ÉCOLE ÉLISABETH-TURGEON

10, 8e Rue Ouest Rimouski (Qc) G5L 5B4 Téléphone: 418 724-3553 Télécopieur: 418 724-2286 **ÉCOLE DU GRAND-PAVOIS**

DE SAINT-YVES 521, rue Saint-Germain Est Rimouski (Qc) G5L 1E8 Téléphone: 418 724-3558 Télécopieur: 418 724-3532 DE SAINTE-AGNÈS 130, rue Côté Rimouski (Qc) G5L 2Y2 418 724-3555 418 724-6085

FOIRE AUX QUESTIONS

- 1- Q: Nous aimerions savoir si vous recommandez le port du masque pour les enfants lors de leur retour en classe?
 - R: Le port du masque se fait sur une base volontaire pour élèves et employés. Il n'est pas obligatoire, nous le laissons le choix à chacun pour l'instant. Cependant, pour un enfant de bas âge celui-ci n'est pas recommandé, car il aura tendance à le replacer régulièrement.
- 2- Q: Dans le cas où nous n'enverrions pas notre enfant le 11 mai, pourrait-il être ajouté ultérieurement? Si oui, à n'importe quel moment?
 - R: Oui, vous pouvez faire votre choix plus tard concernant la présence de votre enfant à l'école.
 - Si vous prenez la décision que votre enfant fréquentera l'école, nous vous demandons de contacter l'école une semaine à l'avance. Pour des raisons d'organisation de locaux et de ressources, il peut y avoir un délai de 5 jours ouvrables avant le début de fréquentation.
 - Si vous prenez la décision de retirer votre enfant, nous vous demandons aussi de contacter l'école pour des raisons d'organisation.
 - Si votre enfant a à s'absenter pour une journée ou quelques jours et que vous comptez maintenir sa fréquentation, à ce moment nous vous demandons d'utiliser le portail mozaik/absence comme dans l'année scolaire régulière pour motiver l'absence.
- 3- Q: Si les plus vieux sont en mesure de comprendre, quelles mesures seront prises, hors classe, pour s'assurer que les présco ne se fassent pas leurs habituels "colleux", même si, de notre côté, nous les avertirons?
 - R : Peu importe le niveau d'âge, il est certain que nous allons être rigoureux et exigeants sur les accolades ou tous rapprochements des jeunes. Que ce soit en contexte de jeu, d'apprentissage, de déplacements et de récréations.
 - La routine sera adaptée pour répondre aux normes de distanciation. Nous sommes malgré tout conscients qu'il y aura possibilité de moments de relâchements. Nous pouvons vous certifier de notre souci principal est la distanciation. Chaque situation sera reprise.
- 4- Q: J'ai seulement une question concernant les repas froids à l'école. Est-ce que l'utilisation du thermos est possible?
 - R: Oui, l'utilisation du thermos est permise.
- 5- Q: À quel moment saurons-nous quel sera l'enseignant de mon enfant à l'école?
 - R: Vous recevrez plus de détails dans la semaine du 4 mai, dès que le portrait du nombre d'élèves présents sera connu.

- 6- Q : Qui fera le suivi à distance de mon enfant s'il reste à la maison?
 - R : Principalement le titulaire de votre enfant ou un autre intervenant de notre école en concertation avec celui-ci.
- 7- Q : Quand pourrons-nous aller chercher le matériel de mon enfant s'il ne retourne pas à l'école le 11 mai?
 - R: Vous recevrez plus de détails dans la semaine du 4 mai.
- 8- Q : Est-ce que les parents qui ont payé pour le transport du midi seront remboursés vu que le service ne sera plus offert?
 - R : Oui et ce à partir du 16 mars jusqu'à la fin de l'année.
- 9- Q: Vu qu'il n'y a plus de transport le midi, combien va coûter l'heure du dîner au service de garde?
 - R : Le tarif boite à lunch s'appliquera selon le statut régulier ou sporadique, soit :

La Nacelle: 3,90\$ ou 7,80\$ La Gardami: 3,20\$ ou 6,45\$ Les 7 Mers: 4,45\$ ou 8,90\$

Vous devez obligatoirement communiquer avec le service de garde si votre enfant n'était pas

inscrit au 13 mars.

- 10- Est-ce que les heures de fréquentation de l'école seront les mêmes. Heure du début des classes, heures de dîner, fin des cours.
 - R : On peut s'attendre à un nouvel horaire adapté à la situation et vous serez informés durant la semaine du 4 mai.
- 11- Est-ce que les élèves qui dinaient au service de garde mangeront dans leur classe?
 - R : Oui, afin d'éviter le plus possible les déplacements entre les locaux.
- 12- Y aura-t-il de la nouvelle matière?
 - R : Non, seulement de la consolidation pour les premières semaines.
- 13- Si mon enfant apporte sa boite à lunch, pourquoi n'auraient-ils pas droit de s'apporter des trucs personnels style mandala, mot-croisé, roman...
 - R : Il s'agit d'une mesure de sécurité pour nos enfants. Nous devons limiter au maximum le transport d'objets entre l'école et la maison.

D'autres informations vous seront transmises dans la semaine du 4 mai, plus spécifiquement en ce qui a trait aux consignes pour le retour en classe du lundi 11 mai.